Union syndicale Solidaires

Solidaires informatique
Union Syndicale Solidaires ITEC

Solidaires
Unitaires
Démocratiques

Les yeux de SUD

Le journal du syndicat SUD Groupe GFI

Aout 2015

N°116

Mutuelle, AG des actionnaires, handicap : page 1

spam, frais de transport, vos droits : page 2



Solidaires - Unitaires - Démocratiques
Sud Groupe G F I
Solidaires informatique

MUTUELLE, ça va bouger ! Et vous ? Êtes-vous prêt ?

Nous vous informons régulièrement depuis plusieurs mois des modifications significatives que la Direction tente de mettre en place sur le système de prévoyance et frais de santé.

Elle aurait en effet pris en compte les gémissements de certains des plus gros salaires de notre société qui se seraient plaints de payer trop cher leur « Mutuelle ». Ces tarifs feraient de plus fuir les prétendants aux postes élevés dans la hiérarchie. En effet les syndicats avaient obtenu, non sans mal, que les cotisations soient indexées sur le salaire intégral … quoi de plus juste ?

MAIS GFI SE MOQUE DE LA JUSTICE !

Notre Direction a aussi décidé de cesser toute solidarité familiale en proposant une augmentation drastique de la cotisation « conjoint », une augmentation de plus inversement proportionnelle au niveau du salaire.

GFI SE MOQUE DE LA SOLIDARITE

Cela pourra vous couter jusqu'à 412 € par an. Beaucoup moins si vous disposez d'un salaire confortable. Cherchez l'erreur !

Salarié avec conjoint salaire mensuel brut	Cotisation actuelle	Cotisation nouvelle proposition	écart/ actuel
1 500 €	21,15 €	55,54 €	34,39 €
2 000 €	28,19 €	60,42 €	32,23 €
2 500 €	35,24 €	65,30 €	30,06 €
3 000 €	42,29 €	70,19 €	27,89 €
3 500 €	48,96 €	75,07 €	26,11 €
4 000 €	55,44 €	79,95 €	24,51 €
5 000 €	68,39 €	89,71 €	21,33 €
6 000 €	81,34 €	99,48 €	18,14 €
7 000 €	94,29 €	109,24 €	14,96 €

Mais le plus fort, c'est que Gfi en imposant ces nouvelles règles fera des économies conséquentes sur la part patronale.

GFI N'A PAS DE MORALE

Et côté garanties ?
Là aussi cela devrait changer puisque les garanties **Hospitalisation** changent (nous attendons des compléments d'information sur ce sujet) mais aussi les remboursements **Optique** avec :

- une baisse du remboursement des montures
- remboursement d'une paire de verre tous les 2 ans au lieu de tous les ans

Après plusieurs réunions de la commission Prévoyance santé et paritaires, les négociations n'avancent pas, la Direction voulant camper sur des positions que tous les représentants des salariés jugent intolérables.
Dans un groupe qui s'enrichit chaque jour, nous ne pouvons accepter que seules augmentent les cotisations salariales alors que nos salaires stagnent année après année. **Comme vous et avec vous, nous ne pourrons accepter l'inacceptable !**

Nous vous proposerons des réunions d'information sur ce sujet. Lisez notre prochain tract.

LE FIASCO DE LA POLITIQUE « HANDICAP » A GFI !

En 2013, la DRH nous annonçait fièrement vouloir mettre en place une véritable politique « Handicap » au sein du groupe Gfi dont la distribution de CESU (Chèque Emploi Service Universel) devait être le fer de lance.

Trois ans après peut-on fièrement tirer un bilan de ces actions ? Finalement cette mesure aura rendu quelques services aux salariés qui ont pu en bénéficier (aide à domicile, garde d'enfants, bricolages et entretien, …) mais pas de quoi pavoiser. En effet Gfi ne distribue que 1000 € lors de la déclaration du salarié reconnu travailleur handicapé (RQTH) puis 500 € lors du renouvellement de cette reconnaissance qui peut être d'une durée de 1 à 5 ans.

Une mesure inique, puisque la durée de cette reconnaissance de travailleur handicapé n'est en rien corrélé aux besoins des salariés de bénéficier d'aides finançables par les CESU. Ainsi un salarié fortement handicapé dont la probabilité de rémission sera faible aura une durée de RQTH de 5 ans alors qu'une aide lui serait fortement utile. Il ne touchera pourtant que 500 € tous les 5 ans.



Une mesure belliqueuse, puisque derrière la solidarité affichée se cache essentiellement la volonté de faire quelques économies. En effet chaque année Gfi, qui n'emploie que trop peu de salariés handicapés par rapport au minimum prévu par la loi, s'acquitte d'une amende de plusieurs millions d'euros. Une estimation simple permet de calculer que pour chaque nouveau salarié handicapé dans ses effectifs, Gfi économise 5 000 €. Le calcul est simple et l'investissement de tickets CESU pour une valeur de 1 000 € devient sous cette angle là, à forte rentabilité … Un langage qui plait forcément à notre Direction même s'il s'agit de dévoyer de bonnes intentions, de spolier encore un peu plus les salariés.

Sur le plan des conditions de travail, SUD GFI a dû intervenir à plusieurs reprises pour que soient appliquées les préconisations de la médecine du travail (adaptation des horaires, fournitures de sièges adaptés, adaptation de la charge de travail, …)

Sur le plan de l'emploi, encore une fois il y a la communication et la réalité. On a ainsi pu apercevoir Gfi dans des salons de recrutements à l'attention des handicapés, de quoi faire bonne presse.
Mais nous avons aussi vu des managers peu scrupuleux, parfois avec l'aval des RRH, tenter de se débarrasser de ces salariés jugés « encombrants », « mals vendables », … « Je ne suis pas l'Abbé Pierre » aurait proféré le plus rustre de ceux-ci.

SUD GFI est ainsi intervenu avec succès à plusieurs reprises pour faire cesser ces agissements. Car reconnaissons le, on trouve aussi à Gfi des interlocuteurs bienveillants parfois prêts à faire stopper des situations inacceptables.

COMMENT NE PLUS RECEVOIR LE MAIL DE RELANCE SUR LE BULLETIN DE SALAIRE ELECTRONIQUE ?

Les salariés qui n'ont pas demandé à avoir un bulletin de salaire électronique reçoivent une relance chaque mois, par courrier et par mail. Ils sont nombreux à nous demander comment faire pour ne plus recevoir ces relances qu'ils assimilent à du spam publicitaire. Ceux qui se sont adressés à la direction ou à Novapost ou aux deux pour faire cesser ceci n'ont pas obtenu de réponse satisfaisante.

Exemple de correspondance réelle :

> Bonjour
>
> Je ne désire plus être sollicité par novapost à qui je n'ai jamais fourni d'adresse mail, ni demandé à recevoir de la publicité.
> J'ai bien compris qu'on pouvait avoir un coffre fort électronique, pas la peine de nous harceler avec cela !
> Je note de plus que ce mail contient des informations confidentielles qui ne font que renforcer mes inquiétudes sur la sécurité du système.
>
> Conformément à loi informatique et liberté merci de faire le nécessaire pour faire apparaitre un lien de désinscription à ces mailings
>
> Cdt,

> Bonjour,
>
> Ces emails sont organisés par votre employeur, nous ne pouvons donc pas les arrêter.

Nous demandons donc à la direction de faire mettre dans ces mails un lien permettant d'un simple clic la désinscription automatique de la liste de diffusion de ces relances (comme le font toutes les entreprises responsables qui envoient des mails publicitaires).

Je ne sais pas vous, mais à SUD GFI nous craignons fort que la direction ne fasse rien, et même qu'elle nous écrive qu'elle est totalement incapable de faire ça. Et oui, totalement incapable, comme souvent... et surtout comme d'habitude quand il faut faire quelque chose de sensé pour les salariés qui ne profite pas financièrement directement aux actionnaires et au PDG.

LE JACKPOT POUR LES ACTIONNAIRES, LES MIETTES POUR LES SALARIES

Ça y est c'est terminé, le partage du gâteau s'est terminé le 12 juin durant l'assemblée générale des actionnaires qui a voté à une majorité insolente la distribution de dividendes pour les rentiers qui nous gouvernent. Nous y étions, nous y avons manifesté, ils n'ont montré que mépris et condescendance.

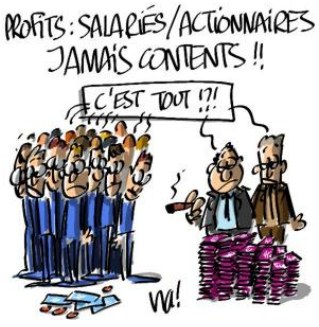

NE PAS CONFONDRE PRIME TRANSPORT ET FRAIS DE MISSION !

En 2009, était obtenu dans le cadre des NAO une disposition visant à la prise en charge des frais d'utilisation du véhicule personnel pour les trajets domicile-agence lorsque le trajet ne peut être effectué en transport en commun. Cette prime était fixée à 10 € brut par mois.
Son montant déjà ridicule n'a pas évolué depuis et pourtant il semble encore trop élevé pour certains managers ou RRH puisque certains salariés ont pu s'apercevoir de la suppression de cette prime sur leurs bulletins de paie au prétexte que ceux-ci bénéficient par ailleurs d'indemnités kilométriques.

Mais qu'il faut être de mauvaise foi ! Les textes sont pourtant clairs : la première prime couvre exclusivement le trajet domicile-agence alors que les indemnités kilométriques indemnisent uniquement le trajet agence-client. Ces deux prises en charges sont donc totalement cumulables.
Nous ferons respecter le droit et procéder aux remboursements rétroactifs.

Vérifiez vos bulletins de salaires peut être que la modification a été opéré pour vous sans que cela ne vous alerte.

CONNAITRE SES DROITS POUR LES FAIRE APPLIQUER



Cela parait pourtant évident, en connaissant mieux ses droits, il est bien plus facile de se défendre contre les coups bas des responsables, les menaces des RRH, la pression des managers, …

Mais tout cela est parfois bien compliqué, il y a la loi, qui évolue sans cesse, précisée par beaucoup de jurisprudence.

Et puis il y a la convention collective de la branche SYNTEC et ses annexes, les accords d'entreprises et les notes de services.

LA BOITE A OUTILS SUD GFI

SUD GFI est là pour vous aider et met à votre disposition sur son site internet dans la rubrique VOS DROITS :

- l'ensemble des accords d'entreprise que nous avons commenté pour bénéficier d'une information claire et synthétique
- la convention collective du SYNTEC téléchargeable ainsi que les annexes les plus importants et les tableaux de salaires minimum de la branche
- Les fiches « Solidaires » pour répondre aux questions les plus fréquentes sur le droit du travail : les congés, le licenciement, les arrêts maladies, le congé parental, …
- 26 modèles de lettres : souffrance au travail, démission, congés payés, contester une sanction, …

Si cela ne suffit pas, vous pouvez bien sûr nous contacter directement lorsque vous avez des questions ou si vous rencontrez des difficultés.

Vous pouvez aujourd'hui compter sur tous ces DS SUD Groupe GFI pour vous défendre :

Marc AUBERTIN (DSC) 06 70 40 47 88
Laurent CALVET (GFI IP) 06 32 05 00 92
Alain KAING (Ile-de-France) 06 60 71 36 30
Francesco PROPATO (Progiciels) 06 88 72 21 36
Alexis ZADOUNAÏSKY (Ouest) 06 75 24 70 09

Henri BŒUF (Rhône-Alpes) 06 11 40 68 31
Eric CASSAGNAUD (Chronotime) 06 49 92 72 21
Didier LASSISSI (Ile-de-France) 06 32 53 32 88
Régis SCHAFRAN (Nord) 06 52 06 49 98

Vincent BRACCHETTI (GFI IP) 06 70 49 84 93
Geneviève DELJOUGLA (Sud-Ouest) 06 60 63 70 98
Laure NETZ (Méditerranée) 06 09 34 78 20
Patrice SCHIFFLI (Est) 06 04 17 12 05

TOUS LES CONTACTS PROCHES DE CHEZ VOUS : contacts

Pour nous écrire: **contact@sudgfi.fr** *ou:* 9 rue Jeanne d'Arc 44000 NANTES

TRACT DISTRIBUE A NOS ACTIONNAIRES
A L'ENTREE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 12 JUIN 2015

20 € DE PARTICIPATION
POUR LES SALARIES

5 400 000 € DE DIVIDENDES
POUR LES ACTIONNAIRES !
ELLE EST OÙ LA JUSTICE ?



La croissance d'une entreprise ne se construit pas sur l'exploitation de ses salariés pour le profit d'une minorité d'actionnaires privilégiés, mais avec des salariés formés tout au long de leur carrière et motivés par une politique salariale juste, de bonnes conditions de travail et un management digne.

RENDEZ-NOUS LE FRUIT DE NOTRE TRAVAIL !

Votez NON à la distribution de dividendes et à l'augmentation de la rémunération de Vincent ROUAIX